

Profanation des sanctuaires de Lourdes : les réactions de Mgr Perrier

Publié le 30 décembre 2006
5 minutes

La messe à la Grotte après les trois heures de concert rock dans l'église Sainte-Bernadette Une réponse de Mgr Jacques Perrier à un fidèle scandalisé

Monsieur,

l'information est fausse : **il n'a jamais été prévu de concert de rock à la Grotte**. Avis à l'auteur de la dénonciation : renseignez-vous d'abord. Cela vous évitera de manquer, et à la **charité(1)**, et à la **vérité(2)**.

† Jacques Perrier

01/01/2007

L'annonce des « célébrations » sur le site du diocèse de Tarbes et Lourdes

Diocèse de Tarbes et Lourdes



Eglise catholique des Hautes-Pyrénées

Discothèque de Dieu



La « Discothèque de Dieu » vous donne rendez-vous pour la Saint Sylvestre le dimanche 31 décembre 2006 avec le groupe « Exo » à l'église Sainte-Bernadette dans les Sanctuaires Notre-Dame de Lourdes. Thème de la soirée : "Réveillons notre foi !" La Messe de minuit sera présidée par Mgr Jacques Perrier suivie d'une veillée de prière animée par les jeunes.

Voici qu'une nouvelle aventure pastorale et spirituelle commence pour l'équipe de préparation ! et cette fois-ci avec un groupe phare et quel groupe : EXO !

Le prix de la place de concert est à 15 € ; la nuit en chambre avec petit-déj est à 10 € et la nuit en salles chauffées (tapis de sol-durvet) est à 3 € avec le petit-déjeuner. Pour les places de concert, les hébergements, merci d'envoyer à l'adresse ci-dessous un petit mot récapitulant votre demande (nombre de places de concert - hébergements), une enveloppe affranchie à votre adresse et le règlement global par chèque à l'ordre de « Association diocésaine de Tarbes et Lourdes ». Nous vous remercions par retour du couvrir les places de concert et un reçu mentionnant la confirmation de la réservation pour les hébergements.

Le 31 décembre n'est pas une date majeure du calendrier liturgique mais c'est tout de même une date qui rassemble le plus grand nombre dans l'idée de passer une soirée ensemble, entre jeunes, si possible abordable pour un budget "jeune" ou "famille". Cette date a été retenue également pour proposer une alternative chrétienne à des jeunes qui n'ont pas de plans ou des plans qui visent à sauter d'une année dans l'autre à ses risques et périls (conduite dangereuse, plans désastreux...) ; à Lourdes, on restera dans l'esprit de la fête, mais une fête qui a un sens ! Le groupe Exo a d'ailleurs très bien compris les motivations du choix de la date et a vite accepté le challenge de bousculer quelques habitudes en acceptant de donner un concert ce soir-là !

Le « 3D », c'est danser et chanter notre Dieu, le célébrer dans l'Eucharistie, le rencontrer dans les autres et s'accueillir dans toutes nos différences : d'âge, d'horizon, d'études, de culture, d'état de vie. Nous sommes particulièrement heureux de la participation toujours active des responsables diocésains et des jeunes du Scéji. Certains sont venus danser avec leur fauteuil : le fauteuil n'est pas un handicap à la danse !



L'annonce que l'on peut lire sur le site (c.f. supra) du diocèse de Tarbes et Lourdes des célébrations est la suivante :

« La « Discothèque de Dieu » vous donne rendez-vous pour la Saint Sylvestre le dimanche 31 décembre 2006 avec le groupe « Exo » à l'église Sainte-Bernadette dans les Sanctuaires Notre-Dame de Lourdes. »

Avec tout le respect que nous devons à la fonction de **Mgr Perrier**, il est indubitable qu'il joue sur les mots en écrivant qu'il « n'a jamais été prévu de concert à la Grotte » même si cette information a été donnée telle quelle à l'AFP par le service communication du diocèse et reprise telle quelle par La Porte latine.

Que les profanations aient eu lieu dans les sanctuaires, dans l'église Sainte-Bernadette ou à la Grotte, **les profanations ont bel et bien eu lieu et c'est cela qui est inadmissible !**

La vérité(2), Monseigneur, est qu'un concert de « rock-pop » a bien profané le sanctuaire marial en infraction avec toutes les directives romaines même les plus tolérantes ! **La charité(1), Monseigneur, demande que cet acte impie soit dénoncé ! L'honneur et l'amour de Notre Seigneur exigent, Monseigneur, que « l'injure doit être réparée » !** (Voir ci-après).

Le droit canon, la réglementation de la CEF, les directives de la congrégation pour le culte divin

CODE DE 1917

« Can. 1172 § 1 : Une église est profanée par les actes énumérés ci-dessous, pourvu qu'ils soient certains, notoires et aient été posés dans l'église : (...) 3° Les usages impies ou sordides auxquels l'église a été affectée. »

CODE DE 1983

Can. 1210 : « Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y **sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu**. Cependant l'Ordinaire peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pourtant **pas contraires à la sainteté du lieu**. »

Can. 1211 : « Les lieux sacrés sont profanés par des actions gravement injurieuses qui y sont commises au scandale des fidèles et qui, au jugement de l'Ordinaire du lieu, sont si graves et contraires à la sainteté du lieu qu'il ne soit pas permis d'y célébrer le culte **tant que l'injure n'a pas été réparée** par le rite pénitentiel prévu par les livres liturgiques. »

Secrétariat général de la Conférence des Evêques de France

Secrétariat général de la Conférence des Evêques de France et Comité National d'Art sacré dans "Les Eglises communales", Paris, Ed. du Cerf, [1995], p. 12. «L'utilisation de ce lieu - n.d.l.r. : l'église - n'est pas dissociable de sa vocation et la vie liturgique ne saurait être réduite à une simple série de prestations culturelles dans un édifice qui aurait une vocation polyvalente : cette vision des choses est à la fois contraire à la vie même de l'Eglise comme aux textes juridiques issus de la loi de séparation des cultes et de l'Etat de 1905"».

Activités culturelles dans les Eglises. Les concerts. Orientations pour l'Eglise de France. n° 5. Conseil Permanent des Evêques de France. 13 décembre 1988. «On acceptera en priorité et on facilitera même les concerts d'œuvres faisant partie de la tradition musicale de l'Eglise universelle et qui nous ont été léguées comme un "trésor d'une valeur inestimable". Ces musiques comportent en effet des caractéristiques et des enjeux qui correspondent tout à fait à la finalité des églises. Mais on pourra également accueillir d'autres types de musiques, de façon occasionnelle, **du moment qu'elles ne s'opposent pas au caractère particulier du lieu**. Dans tous les cas, on aura soin de veiller à l'observation des règles en vigueur et **on fera en sorte que l'église ne puisse jamais être considérée comme une salle de spectacles ordinaires** ».

Orientations de la Congrégation pour le culte divin

Orientations de la Congrégation pour le culte divin, n° 9, 5 novembre 1987, dans La Documentation catholique, 17 janvier 1988, n° 1954, pp. 77-79. «**Les églises ne peuvent être considérées comme de simples lieux "publics", disponibles pour des réunions de tous genres. Ce sont des lieux sacrés, c'est-à-dire "mis à part" de manière permanente pour le culte rendu à Dieu (...)** ».

Ce concert vu et perçu par la chaîne de télévision M6

Première "Rêve-Party catholique"



01/01/07 : Première "Rêve-Party catholique"

Ambiance religieuse et festive hier soir à Lourdes. La grotte de Massabielle s'est transformée en discothèque de Dieu pour le réveillon. Au programme : la première Rêve-Party catholique. Karoké géant, projecteurs, musique rock ... cette année, l'Eglise a mis le paquet pour faire danser les jeunes la nuit de la Saint-Sylvestre. Pas d'alcool, pas de cigarettes, un esprit sain dans un corps sain : une manière de s'amuser autrement ! Après trois heures de concert, direction la grotte pour les participants qui ont pu assister à une messe célébrée par Mgr Jacques Perrier, évêque de Tarbes et

Lourdes.

500 personnes ont participé à cette première Rêve-Party. Les bénéfices seront reversés à une association d'aide aux sans-abris

Pour les téléspectateurs « **la grotte de Massabielle** s'est transformée en discothèque de Dieu pour le réveillon » (sic) !

Les images du concert rock dans l'église Sainte-Bernadette



Suite de la revue de presse sur la profanation de Lourdes